

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par M. Dominique PERROT s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 24/04/2026

Membres présents : **BERGER Maëva, BERNIGAUD Solenn, BOUILLOUX Louis, DEMANGE Guillaume, DE VAUBLANC Thibaut, LAURENT Isabelle, LESNES Marine, LODA Jean Claude, NEVORET Françoise, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, RENAUD Franck, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny, VALENTIN Eric**

Membres excusés :

Absents :

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

Secrétaire de séance : Louis BOUILLOUX

Approbation du compte rendu de la séance du 02/04/2026 : Unanimité

Délibération 2026-04-30 12 (5.3) : Proposition des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

La commission communale des impôts directs (CCID) est liée à la fiscalité directe locale. En lien avec le service des impôts :

- elle donne chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale
- Elle dresse la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation

Elle se réunit 1 fois par an.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de commission
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal doit proposer au service des impôts, une liste de personnes en nombre double, soit 24 noms, à partir de la liste des contribuables.

La liste des 24 noms est la suivante :

Proposition membres titulaires				Proposition liste complémentaire			
1	Mme	NEVORET	Françoise	13	Mer	BERNIGAUD	Henri
2	Mer	PELUS	Jean Yves	14	Mer	MORNAY	Frédéric
3	Mer	VALENTIN	Eric	15	Mer	SAINT SULPICE	Françoise
4	Mr	GUILLEMOT	Jean Luc	16	Mer	FAVRE	Grégory
5	Mer	LODA	Jean Claude	17	Mme	BERNIGAUD	Christelle
6	Mer	GUILOT	Rémy	18	Mme	PICARD	Catherine
Proposition membres suppléants				19	Mer	PERROT	Hippolyte
7	Mer	DAMIAN	Michel	20	Mme	FAVRE	Martine
8	Mer	PERRET	Christian	21	Mer	JANODET	Stéphane
9	Mer	JACUZZI	Vincent	22	Mer	BOUILLOUX	Louis
10	Mer	BEREZIAT	Hervé	23	Mme	VAIL	Fanny
11	Mer	GUILLEMOT	Eric	24	Mer	GUILLOT	Rémy
12	Mer	ECOCHARD	Pierre				

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité** ;

PROPOSE à la direction des finances publiques les 24 noms ci-dessus pour composer la commission communale des impôts directs.

Délibération 2026-04-30 13 (5.3) : Désignation des membres du conseil municipal au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)

Vu l'arrêté du 15/07/2022 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant que la mission du CCCSPV est notamment consultée pour :

- avis sur l'engagement des sapeurs-pompiers et les changements de grade
- information des recours contre les décisions de refus d'engagement et de renouvellement d'engagement
- avis sur le règlement intérieur du corps communal (obligatoirement saisi)

Considérant le fait que ce comité, présidé par le Maire, doit comprendre un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, le chef de corps étant membre de droit ;

Considérant que les sapeurs-pompiers vont se réunir sur convocation du maire pour élire un titulaire et un suppléant des grades de sergent, caporal ou caporal-chef et sapeur 1^{ère} classe.

Il convient de nommer trois représentants élus, deux de la commune et un de la commune de Saint-Sulpice en application de la convention en vigueur depuis le 01/01/2024 modifiant le secteur de compétence du SLIS.

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité**, de nommer en tant que représentants de la commune au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires :

- Jean Paul SERVIGNAT
- Jean Claude LODA
- Michel GIROD, représentant la commune de Saint-Sulpice

Délibération 2026-04-30 14 (5.3) : Désignation du correspondant défense

Le correspondant défense est un élu issu du conseil municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Lien, relais, vecteur d'information, il est un point de contact privilégié pour la Défense et la délégation militaire départementale.

Sa mission s'articule autour de trois axes :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national ;
- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le Centre local d'information de recrutement des forces armées ;
- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre.

Pour jouer ce rôle, il doit pouvoir bénéficier d'une information régulière, connaître les acteurs de la défense, être informé des événements et activités susceptibles de constituer des opportunités de rencontres entre les forces armées et la population (forums de l'emploi, portes ouvertes, forum...) et être sensibilisé au parcours citoyen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DESIGNE correspondant défense de la commune :

- Jean Claude LODA

 D. PERROT précise que le souhait est que le correspondant défense participe aux commémorations et soit associé à leur organisation. La question de la suite du porte drapeau des anciens combattants est un sujet qui sera à réfléchir.

Délibération 2026-04-30 15 (1.1) : Attribution de travaux de voirie – Chemin du Montet

G. DEMANGE, adjoint délégué à la voirie explique que le chemin du Montet connaît un trafic important en raison du passage des engins agricoles, des bus scolaires, des camions et autres véhicules.

Au fil du temps, la voie s'est dégradée et il devient important d'engager des travaux pour la sécuriser.

Il rappelle qu'en dessous du seuil de 100 000 € HT, une procédure sans publicité, ni mise en concurrence, dite « marché de gré à gré » est autorisée.

Aussi, il propose de retenir le devis de l'entreprise Roger Martin AURA pour réaliser la réhabilitation des zones n° 2 et 3 du chemin du Montet pour un montant de 52 391 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE l'attribution des travaux de voirie du chemin du Montet, zones n° 2 et 3, à l'entreprise Roger Martin AURA d'un montant de 52 391 € HT, soit 62 869,20 € TTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2026 en section d'investissement à l'opération n° 80.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis et tout document lié à ce dossier.

 E. VALENTIN explique que de nouveaux procédés existent et qu'il sera intéressant de les étudier pour les prochains travaux.

Délibération 2026-04-30 16 (5.7) : Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse - Modification statutaire

Par délibération du 16 février 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la modification statutaire suivante :

- le changement de nom institutionnel de la Communauté d'agglomération en officialisant Grand Bourg Agglomération en le substituant donc à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- ainsi que la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'agglomération.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux dans des conditions de majorité qualifiée, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes membres représentant les deux tiers de la population.

L'article L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil de Communauté au Maire de chacune des Communes membres, le Conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts de compétences et les modifications statutaires proposés, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

La décision de modification est ensuite prise par arrêté du représentant de l'État dans le département.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

CONSIDÉRANT la modification statutaire proposée ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2026, notifiée à la commune le Saint-Didier-d'Aussiat ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-20 ;

VU les arrêtés préfectoraux en date des 28 juillet 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, et 17 juillet 2018, 26 décembre 2018, 9 avril 2019 et 10 mai 2023 portant modification de ceux-ci ;

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme suit :

- le changement de nom institutionnel de la Communauté d'agglomération en officialisant Grand Bourg Agglomération en le substituant donc à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'agglomération.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision de modification par arrêté.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

D. PERROT liste les **demandes d'urbanisme, de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

Commission Voirie / réseaux / urbanisme (Guillaume Demange) : la commission du 14/04/2026 a permis :

- de faire une présentation des différentes routes de la commune
- d'aborder la question de la suppression de places de parking en amont des passages piétons pour se conformer à la réglementation. Il a été évoqué le problème de stationnement permanent d'un

véhicule le long de la route de Mézériat et d'y installer un «dépose minute » pour sécuriser les piétons au passage piéton.

Commission scolaire et enfance jeunesse (Claudine Pacoud) : Points abordés lors de la commission du 09/04/26 :

- Effectifs de l'école sur plusieurs années jusqu'en 2029 : la rentrée 2026 ne pose pas de problème, mais une fermeture de classe est probable à la rentrée 2027 (plus de CM2 partant en 6e que de petites sections entrant). L'espoir est maintenu si des familles avec enfants s'installent dans la commune.
- Dossier scolaire : dossier famille pour les inscriptions à l'école, la cantine et les Petits Loups distribué et à rendre par les parents avant le 3 juin.
- Dispositif papillon : boîte aux lettres à installer à l'école élémentaire permettant aux enfants d'exprimer ce qu'ils ressentent (harcèlement, etc.). Dossier complexe nécessitant réflexion et formation, à retravailler à la rentrée.
- Panier de basket : l'ancien n'était plus aux normes et a été retiré. Un nouveau panier conforme sera installé au plus tard pour la rentrée.
- Coussins lavables pour la maternelle : en remplacement d'un tapis difficile à nettoyer. A revoir pour la rentrée.
- Réunion avec la cantine du 7/04, les élus de Saint-Sulpice et St Didier des commissions Bâtiments et Scolaire : elle a permis d'échanger autour de l'organisation sur le partage de la salle polyvalente entre la commune et l'association et de discuter du matériel à renouveler. Une nouvelle réunion est prévue en juin.

Commission animation, communication, association (Louis Bouilloux) : la réunion du 27/04 a permis :

- De faire un tour de table pour identifier les apports de chacun.
- de présenter les moments forts de l'année : les commémorations du 8 mai et 11 novembre, le repas communal notamment.
- de discuter du bulletin municipal.
- de se répartir les tâches pour la préparation du 8 mai
- de rappeler l'importance de l'application Panneau Pocket comme outil de communication avec les administrés et propose, si ce n'est déjà fait, que tous les conseillers l'installent sur leur téléphone.

Commission bâtiment, espace public, DECI, service technique (Jean Paul Servignat) : réunion prévue la semaine suivante.

QUESTIONS DIVERSES :

Recrutement d'un agent saisonnier

Il a été décidé de recruter un saisonnier pour la période du 1er au 30 juin (35 heures). Contrairement aux années précédentes où le saisonnier intervenait en été (pendant les congés de l'agent), il est préféré un recrutement en début de printemps, période de forte activité (entretien des routes, des tombes, etc.).

Communication interne – Organisation et outils

D. PERROT aborde plusieurs points d'organisation interne :

Transmission des informations GBA

La convocation et la note de synthèse au conseil communautaire est transmise pour information aux conseillers municipaux. Il est rappelé que les séances communautaires sont publiques pour ceux qui souhaitent y assister.

Adresses mail et groupes WhatsApp

Il est demandé à tous les conseillers d'utiliser l'adresse mail de la mairie pour tous les échanges qui concernent la commune. Les groupes WhatsApp doivent essentiellement servir à échanger entre membres de commission mais les convocations et les comptes-rendus doivent transiter par le biais de la mairie.

Processus de traitement des demandes

Les adjoints se réunissent une fois par semaine. Les demandes reçues par mail sont examinées, puis orientées vers une commission ou directement actées.

Les associations doivent faire leurs demandes par mail (via le président ou son délégué), et non de manière informelle. Il est rappelé de veiller à séparer son rôle de conseiller et de membre d'association pour éviter tout conflit d'intérêt.

Syndicats et organismes extérieurs – Représentation

Syndicat de l'eau potable (SVRVJ)

G. Demange et JC Loda sont titulaires, E. Valentin et D. Perrot sont suppléants. Cette liste a été remise à Grand Bourg Agglo puis transmise au syndicat.

Syndicats de ressources (Reyssouze et Veyle)

Suite à une révision des statuts (réduction de 90 à 32 sièges pour les deux agglomérations, dont 21 pour Grand Bourg Agglo). D. Perrot a fait le choix de ne pas désigner de représentants pour ces deux syndicats, la commune n'étant pas traversante. C'est le premier mandat sans représentant pour ces syndicats.

Assemblée générale de l'association des Classards

D. Perrot a participé à cette AG, tenue dans la nouvelle salle des associations. Bilan financier de l'association : 1 837 euros. Points soulevés :

- Demande d'un seul référent pour la salle polyvalente avant et après banquet.
- Demande de produits et moyens supplémentaires pour le nettoyage.
- Mise en place d'une commission ménage par l'association.
- La maison des associations est très bruyante (problème acoustique).

Un nouveau bureau a été élu dont Laura Gaillardon, présidente.

D. Perrot souhaite qu'une réunion préparatoire soit organisée avant chaque grande manifestation, et un débriefing à chaud après.

Problème acoustique de la salle des associations

L. Bouilloux soulève le problème de bruit dans la salle des associations. D. Perrot explique que lors des travaux, un devis d'acoustique avait été demandé mais n'avait pas été retenu. La commission bâtiment va travailler sur ce sujet.

Il est également précisé que les levées de réserve du bâtiment ont été signées le matin même, clôturant le dossier.

Location de la plateforme du tennis

Suite à la demande d'un particulier d'utiliser la plateforme pour une fête familiale privée avec installation d'un barnum, la question sera traitée par la commission animation. La commission Bâtiments traitera du sujet des toilettes du tennis qui ne sont pas aux normes PMR.

Salle polyvalente – Location de la halle et nuisances sonores

Un échange s'engage sur la location de la halle attenante à la salle polyvalente suite à la demande d'un particulier. Historiquement, lors du premier mandat, il avait été décidé de ne pas la louer séparément. La réflexion est relancée avec étude d'un capteur de décibels.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Dominique PERROT**